

blique, l'orateur accepte et veut la conserver comme le seul instrument du progrès dans le sens libéral de la démocratie française. (Très bien à gauche et au centre.) Ce sont les institutions républicaines qui sont en cause.

Les déclarations des ministres ne permettent pas d'en douter. C'est la condamnation de ces institutions qu'on attend du pays. On a donc dressé un acte d'accusation contre la Chambre qu'on a représentée comme une Convention. On espérait, par là, entrainer l'effrayant, la grande masse des conservateurs.

On a voulu donner des chefs au mouvement et on a fait appel à l'union des hommes des anciens partis sans leur dire où on les conduisait. M. Jules Ferry a fait justice des accusations de radicalisme portées contre la majorité; il a montré que toutes les propositions attachées à un esprit novateur trop accentué avaient été repoussées. En cela la Chambre n'a pas fait preuve de radicalisme.

Quant à la loi sur la presse, on a rappelé que c'était M. le duc de Broglie lui-même qui avait demandé les mesures relatives à la loi sur la presse, la Chambre n'a fait que voter la loi sur la presse. (Applaudissements à gauche.)

La Chambre a-t-elle empiété sur le pouvoir exécutif? Elle a fait des vœux sur la politique qu'il lui paraissait désirable de suivre, mais elle n'a pas imposé ses choix au président. La signature du manifeste ne peut être incriminée. Le manifeste a été la réponse au message auquel la prorogation avait empêché la Chambre de répondre par un ordre du jour.

On a présenté la prorogation comme un moyen d'apaiser les esprits; cela n'est pas soutenable. Les mesures prises par le cabinet montraient assez que le cabinet était décidé à dissoudre la Chambre.

Celle-ci devait donc ne pas laisser pendant un mois sans réponse, les calomnies dirigées contre elle! (Applaudissements à gauche et au centre.)

Le ministre des travaux publics a donné du rôle et des droits du président de la République une définition qui ne paraît pas constitutionnelle. Dans les monarchies constitutionnelles le roi a le droit de proroger et de dissoudre les Chambres, on doit en conclure que le roi est responsable.

Le cabinet est seul responsable. C'est à lui de rendre compte de ses actes. Ses membres ne sont pas, comme ils le prétendent, des hommes de 1789, comme l'auteur de la Constitution de 1832, qui les avait inscrits en tête de son œuvre.

Les principes 1789 garantissent les libertés politiques qui sont menacées par le cabinet. Le cabinet a invoqué 1793. En cela il n'a pas été plus heureux. On ne verra jamais ni tribunal révolutionnaire, ni armée de Condé. (Bris de voix à gauche.)

Quant aux souvenirs de juin, pourquoi les rappeler?

Est-ce que la société était menacée à la veille du juin? Non. Il n'y a que les gouvernements de dictature qui réveillent dans le pays les idées de révolution. (Applaudissements à gauche.)

Il y a en France bien des passions mauvaises, la seule remède, c'est la liberté politique. (Nouveaux applaudissements.)

L'opinion conservatrice ne se laissera pas entraîner à suivre des hommes qui ne peuvent lui apporter que le désordre politique et un grand trouble à la République. (Nouveaux applaudissements.)

La commission établit le gouvernement de la République; or, le ministre des travaux publics a déclaré que cette République n'était qu'une étiquette.

Est-ce que le pays a voulu aux élections de 1875? (Applaudissements à gauche.) Les professions de foi des députés du Manifeste donnaient une autre interprétation de la clause de révision; elles déclaraient que cette clause était un moyen d'améliorer les institutions républicaines, et jamais de les détruire. (Nouveaux applaudissements.)

On a donc oublié dans quelles circonstances la République a été créée en France. Le ministre des travaux publics a parlé le 4 Septembre qu'il a qualifié de coup d'Etat. Il s'est tu sur un autre coup d'Etat. Ce silence s'explique assez si l'on songe que le cabinet a des alliés qui sont aujourd'hui ses maîtres. (Applaudissements à gauche.)

Il y avait à l'Assemblée nationale une majorité monarchique qui n'a pas fait la monarchie. Elle a réalisé M. Thiers comme un obstacle à la réalisation de ses vœux, et elle a appelé le maréchal à la présidence. Cependant la monarchie ne s'est pas faite, et, comme on ne voulait pas encore organiser la République, on a créé le septennat.

À ce moment les partis se sont agités, et il en est un qui a audacieusement relevé la tête. Alors dans cette majorité, on a compris qu'il fallait donner à la France un gouvernement définitif.

C'est alors que la République a été constituée. On a donc oublié dans quelles circonstances la République a été créée en France. Le ministre des travaux publics a parlé le 4 Septembre qu'il a qualifié de coup d'Etat. Il s'est tu sur un autre coup d'Etat. Ce silence s'explique assez si l'on songe que le cabinet a des alliés qui sont aujourd'hui ses maîtres. (Applaudissements à gauche.)

Il y avait à l'Assemblée nationale une majorité monarchique qui n'a pas fait la monarchie. Elle a réalisé M. Thiers comme un obstacle à la réalisation de ses vœux, et elle a appelé le maréchal à la présidence. Cependant la monarchie ne s'est pas faite, et, comme on ne voulait pas encore organiser la République, on a créé le septennat.

À ce moment les partis se sont agités, et il en est un qui a audacieusement relevé la tête. Alors dans cette majorité, on a compris qu'il fallait donner à la France un gouvernement définitif.

C'est alors que la République a été constituée. On a donc oublié dans quelles circonstances la République a été créée en France. Le ministre des travaux publics a parlé le 4 Septembre qu'il a qualifié de coup d'Etat. Il s'est tu sur un autre coup d'Etat. Ce silence s'explique assez si l'on songe que le cabinet a des alliés qui sont aujourd'hui ses maîtres. (Applaudissements à gauche.)

Il y avait à l'Assemblée nationale une majorité monarchique qui n'a pas fait la monarchie. Elle a réalisé M. Thiers comme un obstacle à la réalisation de ses vœux, et elle a appelé le maréchal à la présidence. Cependant la monarchie ne s'est pas faite, et, comme on ne voulait pas encore organiser la République, on a créé le septennat.

À ce moment les partis se sont agités, et il en est un qui a audacieusement relevé la tête. Alors dans cette majorité, on a compris qu'il fallait donner à la France un gouvernement définitif.

C'est alors que la République a été constituée. On a donc oublié dans quelles circonstances la République a été créée en France. Le ministre des travaux publics a parlé le 4 Septembre qu'il a qualifié de coup d'Etat. Il s'est tu sur un autre coup d'Etat. Ce silence s'explique assez si l'on songe que le cabinet a des alliés qui sont aujourd'hui ses maîtres. (Applaudissements à gauche.)

Il y avait à l'Assemblée nationale une majorité monarchique qui n'a pas fait la monarchie. Elle a réalisé M. Thiers comme un obstacle à la réalisation de ses vœux, et elle a appelé le maréchal à la présidence. Cependant la monarchie ne s'est pas faite, et, comme on ne voulait pas encore organiser la République, on a créé le septennat.

À ce moment les partis se sont agités, et il en est un qui a audacieusement relevé la tête. Alors dans cette majorité, on a compris qu'il fallait donner à la France un gouvernement définitif.

C'est alors que la République a été constituée. On a donc oublié dans quelles circonstances la République a été créée en France. Le ministre des travaux publics a parlé le 4 Septembre qu'il a qualifié de coup d'Etat. Il s'est tu sur un autre coup d'Etat. Ce silence s'explique assez si l'on songe que le cabinet a des alliés qui sont aujourd'hui ses maîtres. (Applaudissements à gauche.)

Il y avait à l'Assemblée nationale une majorité monarchique qui n'a pas fait la monarchie. Elle a réalisé M. Thiers comme un obstacle à la réalisation de ses vœux, et elle a appelé le maréchal à la présidence. Cependant la monarchie ne s'est pas faite, et, comme on ne voulait pas encore organiser la République, on a créé le septennat.

À ce moment les partis se sont agités, et il en est un qui a audacieusement relevé la tête. Alors dans cette majorité, on a compris qu'il fallait donner à la France un gouvernement définitif.

C'est alors que la République a été constituée. On a donc oublié dans quelles circonstances la République a été créée en France. Le ministre des travaux publics a parlé le 4 Septembre qu'il a qualifié de coup d'Etat. Il s'est tu sur un autre coup d'Etat. Ce silence s'explique assez si l'on songe que le cabinet a des alliés qui sont aujourd'hui ses maîtres. (Applaudissements à gauche.)

Il y avait à l'Assemblée nationale une majorité monarchique qui n'a pas fait la monarchie. Elle a réalisé M. Thiers comme un obstacle à la réalisation de ses vœux, et elle a appelé le maréchal à la présidence. Cependant la monarchie ne s'est pas faite, et, comme on ne voulait pas encore organiser la République, on a créé le septennat.

À ce moment les partis se sont agités, et il en est un qui a audacieusement relevé la tête. Alors dans cette majorité, on a compris qu'il fallait donner à la France un gouvernement définitif.

M. GAZEAUX dit que M. Léon Renault a fait lui-même de la candidature officielle quand il était préfet de police. (Bruit.)

M. LÉON RENNAULT dit que sous l'empire on prétendait au moins défendre l'opinion véritable du pays contre les entrainements de parti. Aujourd'hui on ne cache même pas ses intentions; on étend sa pression presque sur les simples employés de préfecture.

On demande aux juges de paix de se faire les auxiliaires de la police pour empêcher les citoyens de faire signer des lettres adressées aux députés. On veut pouvoir compter sur les instituteurs comme agents électoraux. (Applaudissements à gauche.)

Le pays a soif de sincérité. (Rires à droite) et le cabinet a débuté par une débauche sur laquelle il est encore impossible de savoir la vérité, parce que ce cabinet est obligé d'avoir plusieurs langages et doit se taire vis-à-vis de tous ses alliés ou de ses trompeurs. (Applaudissements à gauche.)

Commencé le cabinet Polignac a été funeste à Charles X, le cabinet actuel est funeste au maréchal. (Nouveaux applaudissements.) Il y a une autre ressemblance, qui est celle-ci: c'est que tous les intérêts libéraux se sont soulevés avec indignation contre le cabinet Polignac comme contre celui-ci. Il a fallu du sang pour renverser le cabinet du prince de Poignac pour renverser celui-ci, le suffrage universel suffira. (Applaudissements répétés.)

Le prince de Poignac avait un but et une foi; le cabinet actuel n'a ni but, ni foi, ni prétexte. (Applaudissements prolongés.) Il y a dans la Constitution l'article de la révision, qui est rapetissé dans les actes contre-signés par les ministres. C'est cet article qui a exercé une fascination sur le cabinet, et sa pensée est qu'en 1880, il faut avoir une majorité pour renverser la République, et y substituer le régime qui pourra alors imposer sa volonté.

Il est triste de voir le parti légitimiste et ce qui a été le parti orléaniste. (Bruit à droite.) entrer dans une semblable combinaison politique. Le parti monarchique en sera la première victime. (Très bien! très bien! à gauche.) Peut-on croire que dans le cas improbable d'un triomphe, on fera vivre en bonne intelligence les trois groupes coalisés.

L'honneur de 1880 rendra les partis exigeants et comme le parti républicain sera le plus fort il fera la loi aux vainqueurs. (Très bien.)

L'union libérale sous l'empire, présentée à Marseille MM. Thiers, Marie et Barryer avec ce lieu commun qui était l'amour des institutions libérales. Une idée semblable a rapproché les 353 signataires du manifeste.

Leur union ne se rompra pas parce qu'ils sont convaincus qu'on ne peut réaliser le véritable gouvernement parlementaire qu'en restant fidèle au texte et à l'esprit des institutions républicaines. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

La clôture est prononcée. M. LE PRÉSIDENT dit qu'un ordre du jour motivé a été déposé par M. Gasté. Il est ainsi conçu:

« La Chambre des députés. Considérant que plusieurs des ministres ont fait partie du ministère sous lequel on a essayé de remplacer la République par la monarchie, que la Constitution renferme des institutions dangereuses telles que le droit de dissolution.

« Pleine de confiance dans la loyauté du président, l'avertir de gré et de force de la situation qu'il se trouve en face de lui, et de déclarer qu'ils n'ont pas confiance dans le ministère, et passe à l'ordre du jour. »

M. DE CHOISEUL dit que le moment est venu de clore le débat et fait remarquer que le gouvernement n'a pas répondu aux attaques qu'il a méritées.

L'orateur est chargé de présenter un ordre du jour inspiré par l'union complète et loyale des membres du parti républicain. (Très bien! très bien! à gauche), tant de ceux qui ont été toujours républicains que de ceux qui, au lendemain du démantèlement de la France, se sont ralliés à la République. (Bruit à droite.)

La majorité a le devoir de dénoncer à la France l'acte du 16 mai par lequel le Président intervenant personnellement a déclaré qu'il n'avait pas confiance dans la France et choisi pour ministre M. le duc de Broglie, ennemi du suffrage universel.

Voici le texte de l'ordre du jour: « La Chambre des députés, considérant que le ministre a formé le 17 mai par le Président de la République et présidé par M. de Broglie a été aux affaires contrairement à la loi des majorités qui est la règle des gouvernements parlementaires.

« Qu'il a bouleversé l'administration afin de peser sur le suffrage universel par tous les moyens dont il pourrait disposer; « Qu'il ne représente qu'une coalition des partis monarchiques, condition convenue par les inspirations du parti clérical; « Que c'est ainsi que, depuis le 17 mai, il a laissé impuies les attaques dirigées contre la représentation nationale et les excitations à la violation de la loi;

« Qu'à tous ces titres, il est un danger pour l'ordre et pour la paix en même temps qu'une cause de trouble pour les affaires et les intérêts, déclare que le ministre n'a pas la confiance des représentants de la nation et passe à l'ordre du jour. (Applaudissements à gauche et au centre.) (Bruit prolongé.)

Plusieurs ministres ont tenu leurs bancs. Les applaudissements recommencent à gauche. MM. les ministres reprennent place à leur banc.

M. PARIS, ministre des travaux publics (Vifs applaudissements à droite), déclare que l'ordre du jour proposé par M. Choiseul n'a rien qui étouffe le ministre et rien qui le blesse. (Applaudissements à droite.)

Les discours prononcés depuis celui de M. Louis Blanc jusqu'à celui de l'ancien préfet de police du 24 mai laissent pressentir cet ordre du jour.

La Chambre peut prononcer. Le Sénat parlera demain; et, s'il accorde la dissolution, le pays se prononcera à son tour entre la coalition des gauches et celle de tous les conservateurs. (Applaudissements à droite.)

M. GAZEAUX dit que l'union de toutes les fractions de la majorité depuis M. Louis Blanc jusqu'à l'admirable orateur que la Chambre a applaudi, M. Léon Renault (Bruit), démontre qu'il n'y a qu'un parti républicain.

C'est à droite que se trouve la coalition de partis ennemis. Qui, le pays choisira et l'assérion du ministre sera prouvée par le succès. Ce sera le même éclat de rire qui accueillera tous les autres mensonges. (Exclamations à droite. — Cri à l'ordre.)

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à s'expliquer. M. GAZEAUX dit qu'assurément le mot dont il s'est servi est un parlementaire, et qu'il voulait seulement dire des assertions contraires à la réalité.

Les deux politiques opposées vont comparaître devant le pays dans la lutte qui va s'engager.

Il ne faut sortir ni de la légalité, ni de la confiance, et il faut que tous les mandats soient de la même date, la décision du seul maître, qui est le suffrage universel. (Applaudissements à gauche.)

La Chambre, consultée, donne la priorité à l'ordre du jour proposé par M. de Choiseul. Cet ordre du jour est ensuite mis aux voix, et à la majorité de 317 voix contre 158 sur 521 votants, est adopté.

La Chambre valide les élections de MM. Durand, M. Thompson. Jours, séance.

La séance est levée à six heures quarante minutes.

L'Exposition universelle.

Les travaux de l'exposition universelle marchent toujours avec la plus grande activité. 2.300 ouvriers sont répartis sur les différents chantiers.

On fait en ce moment des travaux de terrassement pour l'établissement de 12 kilomètres de chemin destinés à desservir les différentes parties du Champ-de-Mars.

Le tiers environ des charpentes est posé. Les entrepreneurs de plafonnage et de chevronage sont tous à l'œuvre.

La couverture de la grande galerie des machines, située parallèlement à l'avenue Labourdonnaye, est commencée, et déjà on pose le vitrage. Il en est de même du bâtiment qui longe l'avenue Suffren.

M. Mauduit, chargé d'établir les conduites d'eau, a posé déjà des tuyaux dans tous les sous-sol qui sont du côté de l'avenue Labourdonnaye.

Au Trocadéro, les progrès sont aussi rapides. On a posé, hier, la première fermeture en fer, sur la grande galerie de l'aile droite. On s'occupe des terrassements de la cascade et des voies ferrées destinées au transport des terres de déblai.

On continue la pose des charpentes en fer sur la galerie de la terrasse du pavillon central, et on va terminer bientôt l'escalier de service de la rotonde.

Les divers travaux d'agrandissement et d'embellissement de la place du Trocadéro, se poursuivent toujours, et on a commencé, d'autre part, à abaisser le niveau actuel du quai de Bissy, pour permettre le passage sous les ponts de communication qui seront établis entre les deux parties de l'Exposition.

L'état sanitaire continue à être très bon, malgré les chaleurs.

Chaque jour, il est distribué, par homme, un litre d'une boisson tonique, composée de rhum et de gentiane.

LETTE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 19 juin.

On commence dans le public à être véritablement surpris de la longueur des débats qui ont eu lieu à la Chambre des députés à propos de l'interpellation. On avait cru que tout serait terminé samedi, tout au moins avait-on pensé que la séance d'hier serait la dernière. Il n'en a rien été, comme vous le savez et on ne sait même plus si le débat se terminera aujourd'hui. On se demande pourquoi ce gaspillage de temps. Les gens qui se disent bien informés en donnent deux raisons.

D'abord, dit-on, les gauches veulent qu'il soit prononcé par leurs orateurs le plus grand nombre possible de discours. Ces allocutions seront tirées en brochure et on les répandra à profusion pendant la période électorale, dans l'espoir de rallier des voix aux candidats du parti.

En second lieu, vous vous rappelez que la déclaration ministérielle lue par M. de Fourtou demanda à la Chambre de voter quelques lois urgentes. Or, en prolongeant la discussion, il arrivera que le Sénat aura voté la dissolution avant que la Chambre ait pu s'occuper des projets de lois en question. Ce sera un prétexte pour rejeter sur le cabinet la responsabilité de la mise en suspens de ces décisions dont il avait promis l'urgence. On oublie seulement que l'autorisation de dissolution une fois donnée par le Sénat, le gouvernement n'est nullement forcé d'en faire usage immédiatement et peut à loisir, choisir son jour et son heure. C'est ce qu'il fera, n'en doutez pas.

Ainsi que vous le faisiez prévoir ma lettre d'hier, ce n'est qu'à une heure assez avancée de la soirée qu'on a connu à Paris la composition de la commission de dissolution. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'y a pas le moindre doute sur la conclusion de la commission, qui doit aujourd'hui nommer son rapporteur. On a parlé pour la rédaction de M. Depierre. Je crois que ce dernier a des chances plus sérieuses d'être désigné, ne fût-ce qu'à cause de l'autorité qui s'attache à l'âge et aux services plus anciens rendus à la cause conservatrice.

Quant à l'entrevue de MM. le duc de Broglie et de Fourtou avec la commission, elle est pour ainsi dire de pure forme. Les ministres précheront en effet des convertis, et les arguments dont ils feront usage sont ceux qui sont développés dans le message. Quant au vote final du Sénat, personne n'a, à cet égard, le moindre doute. On compte généralement sur une majorité de 15 à 20 voix qui pourrait même devenir plus considérable si, comme il est fort possible, les sénateurs du centre gauche et de la gauche se décidaient à voter eux aussi la dissolution.

M. Jules Simon persiste, dit-on, à vouloir saisir cette occasion de prononcer un discours, malgré les instances de ses amis qui estiment que l'intervention de l'ancien président du conseil dans la discussion fera à la cause de la gauche plus de mal que de bien; mais M. Simon a eu le tête de répondre au message. Il est douloureux qu'on réussisse à le dissuader de son dessein.

À ce propos, vous avez pu voir, dans le *Soir*, un notecédément que M. d'Audiffret-Pasquier soit allé trouver le maréchal pour lui dire que le Sénat voterait la dissolution, mais à regret et en faisant des réserves. Cette note est très exacte et je crois savoir que c'est le président du Sénat qui l'a communiqué

au *Soir* devenu, comme vous le savez, un des journaux officiels du gouvernement.

Les sénateurs recevront ce soir individuellement des avis les invitant à venir demain au Sénat. Le rapport leur sera lu en séance publique, et le gouvernement réclamera l'urgence qui sera certainement votée. La discussion s'ouvrira immédiatement et le vote sera vraisemblablement rendu demain soir.

Aujourd'hui, à la chambre des députés, c'est M. le ministre de l'instruction publique qui répondra à M. Jules Ferry. D'après des avis que je reçois à l'instant, il paraît probable que la gauche veut en finir aujourd'hui, car M. Thiers est venu assister à la séance, sans doute pour prendre part au vote.

La déclaration faite hier à la tribune de la chambre par M. le duc Decazes a produit dans le public la meilleure impression. Mais les radicaux ne pardonnent pas au ministre des affaires étrangères d'avoir réduit à néant leurs allégations intéressées. Je crois savoir qu'il a été décidé que partout où M. Decazes poserait sa candidature, celle-ci serait énergiquement combattue. Cela ne changera pas du reste beaucoup la situation, car vous n'avez pas oublié qu'au mois de février 1876, les radicaux opposaient à Paris la candidature de M. Chauffour à celle de M. Decazes.

On a encore cherché aujourd'hui à faire courir le bruit de dissentiments qui auraient éclaté entre le gouvernement et les légitimistes; c'est toujours la même illusion des gauches et je ne me lasserai pas de vous répéter qu'il n'y a pas de divisions. Il peut y avoir des mauvaises humeurs, toutes personnelles, mais elles ne sauraient avoir de conséquences sérieuses.

Enfin, je signalerai encore comme un bruit très sujet à caution, celui d'après lequel le gouvernement aurait résolu de fixer les élections au 2 octobre. J'ai de sérieuses raisons de croire que le gouvernement n'a pas pris encore de résolutions définitives au sujet de la date des élections ou que s'il en a pris une, il ne l'a communiquée à personne.

(Autre correspondance)

Paris, 19 juin 1877.

Comme il n'est pas douteux que l'ordre du jour motivé contre le ministère sera voté par la Chambre républicaine et radicale des députés et la dissolution par le Sénat, les séances parlementaires n'auront plus beaucoup d'intérêt; on pense que les deux Chambres se sépareront à la fin de la semaine.

Ce n'est pas le discours en deux séances de M. Jules Ferry, qui pourra réussir à ramener l'attention publique. Le *Journal des Débats*, qui rivalise de plus en plus avec la presse radicale, n'a pas assez d'éloges pour l'éloquence de M. Jules Ferry, célèbre penseur ayant exercé de hautes fonctions et n'ayant pas reculé devant le scandale d'un mariage civil. Voilà les hommes qui possèdent aujourd'hui toute l'admiration de l'ancien journal de Bonald et de Chateaubriand.

Les lettres du midi constatent que, depuis l'attitude prise, le 16 mai, par le Maréchal, les radicaux qui, sous les derniers ministères avaient le verbe si haut et si menaçant, qui se l'avaient à toutes sortes de manifestations, sont maintenant muets et ne bougent plus. Il en est toujours ainsi quand le gouvernement et ses agents se montrent très résolus.

D'un autre côté, on m'écrit de l'un de nos départements de la Bretagne: « On remarque un grand affaissement dans le parti républicain, mais il faut que cet affaissement corresponde à un relèvement parmi les conservateurs; ceux-ci ne paraissent pas encore bien convaincus de l'énergie persistante du gouvernement; il faut qu'il en déploie beaucoup, et beaucoup, s'il veut qu'on ait confiance en lui. L'opinion des masses est flottante, elle attend. Si vous devions assister à de nouveaux accès d'hésitation et de faiblesse, le gouvernement ne serait pas suivi, soyez en certain. Les paysans de notre campagne bretonne commencent à répéter ces mots:

« La République est f... ; il faut un gouvernement »

Le correspondant romain du *Journal des Débats* écrit:

« Le journal *l'Italie* évalue à 18 millions environ les sommes apportées au Vatican, sans compter les objets précieux dont la valeur est considérable, mais assez difficile à réaliser. L'évaluation de ce journal ne paraît point éloignée de la vérité. Il est probable que Pie IX doit avoir atteint le but en vue duquel le cardinal Antonelli travaillait avec une grande ardeur. Il s'agit assés de constituer un trésor placé principalement en Angleterre, et dont le revenu fût suffisant pour assurer l'indépendance de la St-Siège, quoi qu'il pût arriver, et en quelle lieu qu'il fixât sa résidence. »

P. S. — Presque partout, on attend pour demain, sauf autre retard, le vote de la dissolution.

A gauche, on raconte que Mgr Dupanloup aurait promis à ses amis de rentrer demain matin, d'où l'on conclut que la journée parlementaire de mercredi doit être la journée décisive.

On annonce un nouveau manifeste des gauches, aussitôt après la dissolution.

Le citoyen Proust, qui a pris la parole aujourd'hui pour répondre au duc Decazes, se pose comme le futur ministre des affaires étrangères de la République radicale.

DE SAINT-CÉRON.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le *Petit Parisien* reçoit le communiqué suivant:

Dans son numéro du 10 juin, le *Petit Parisien*, produisait un article de *Manchester Guardian*, où ce journal citait et analysait un prétendu rapport du ministre de l'Agriculture et du Commerce au Maréchal président de la République. Le même journal dans son numéro du 16 juin, a reproduit un nouvel article où le *Manchester Guardian* cite les termes d'une lettre qu'aurait adressée le ministre de l'Agriculture et du Commerce aux industriels du Nord.

Toutes les allégations que le *Petit Parisien* persiste à emprunter au *Manchester Guardian* sont données de fondement.

Aucun rapport n'a été adressé au président de la République par le ministre de l'Agriculture et du Commerce, aucune lettre n'a été écrite par lui aux industriels du Nord.

Quelqu'un nous pose cette question: Pourquoi nos sociétés musicales ne nous donnent-elles plus de concerts publics, cette année, comme elles le faisaient les années précédentes?

En témoignage de gratitude du zèle et de l'activité déployés par les pompiers, lors du sinistre survenu dans ses ateliers, la maison Pierre Catteau a fait remettre cinq cents francs à M. le commandant, pour la caisse de retraite du corps.

Un grand concours de pigeons, au départ de Chartres, avait été organisé par les Fédérations de Lille, Roubaix et Mouscron. 1.328 pigeons y ont participé. Le lâcher a eu lieu à Chartres, à sept heures par un beau temps et un vent nul. Dès 11 h. 19 m., on annonçait l'arrivée des premiers voyageurs, et en vingt-cinq minutes, les 135 prix étaient enlevés. Les 20 premiers prix ont été obtenus par les éleveurs suivants:

MM. Deblois, Lille. Noulet, Fives. Janssens, Lille. Bonnelle, Roubaix. Demouvaux, Lille. Dhont, Roubaix. Vandevonne, id. Tanchou, Herseaux. Tanchou, id. Dhont, Roubaix. Pauwels, Marcq. Pecqueur, Lezennes. Niffle, Roubaix. Marsy, id. Marsy, id. Barrette, id. Ducoin, Lille. Ducatteau, Roubaix. Lauwers, id.

Par décret du Président de la République en date du 18 juin 1877, sont nommés à Bergues: maire, M. Charles Demeunick; adjoints, MM. Emile Bernaert et Léon Craeys.

M. l'abbé Coutenier, vicaire de Saint-Saulve, est nommé vicaire à Haubourdin.

On annonce la mort de M. le curé d'Auchy, M. l'abbé Apourchaux, âgé de soixante-dix ans, qui administrait cette paroisse depuis 1853.

La musique municipale de Tourcoing est arrivée hier soir, à 6 heures 43 m. Une brillante réception l'attendait à la gare. Outre la musique du pensionnat St-Michel, on remarquait nos Sociétés musicales, accompagnées de leurs bandes chargées de médailles déjà obtenues dans les divers concours et qui ont eu à cœur de faire un chaleureux accueil aux vainqueurs de Compiègne.

De nombreux et magnifiques bouquets ont été offerts aux lauréats.

Le cortège s'est mis en marche, précédé par les Sapeurs-pompiers en grande tenue. Puis venait la musique St-Michel qui ouvrait la marche. Une Compagnie de pompiers formait la haie et escortait la musique municipale. Toutes les autres Sociétés suivaient. La musique municipale venait enfin, accompagnée de M. Désiré Debuchy, adjoint, et de M. Duchaussois, juge de paix.

Une foule immense se pressait sur tout le parcours. Les rues de la Station, de Roubaix, de Tournai et de l'Hotel-de-Ville étaient pavées. Les vainqueurs se sont rendus à la Mairie où les vins d'honneur leur ont été offerts.

On a tiré quelques pièces d'artifice dans la soirée.

Dans le rapport sur le compte de liquidation, on annonce la construction assez prochaine de fortifications de Dunkerque à la trouée de Chimay.

Trois groupes défensifs seront formés: le premier, de Dunkerque, Bergues et Gravelines; le second, de Lille et Douai; le troisième, des places comprises entre la Sambre et l'Escaut.

Une bande de trois individus s'est abattue, ces jours-ci, sur quelques propriétés de nos environs.

Dans une pépinière du hameau de Barbicux, ces individus ont pénétré en faisant quatre trous dans la haie, et se sont mis à casser les plants de chènes, d'ormes et d'autres arbres.

Près de la route de Lannoy, ils se sont amusés à pétrir sur le treffle d'un champ; autre part, ils ont arrachés des salades et d'autres plantes potagères.

Un accident est arrivé dans une maison en construction aux environs de Roubaix.

Un terrassier, nommé Vandepable a reçu sur le pied droit en travaillant un gros bloc.

Les orties ont été écrasées. M. Denis a donné les premiers soins au blessé et l'a fait conduire à l'hôpital.

Le tribunal correctionnel de Lille a infligé aujourd'hui six mois de prison, à Rose Favoral qui, travaillant à la journée chez un entrepreneur de Roubaix, a brisé la tirelire des enfants, renfermant leurs économies, qui s'élevaient à une centaine de francs.

Un incendie qu'on attribue à la malveillance, a consumé, lundi, à Preux-au-Bois, cinq maisons et une grange. On estime les dégâts à 30 mille francs.

Le parquet d'Avesnes a ouvert une enquête.

Cinq ouvriers monteurs en fer de la compagnie de Fives-Lille, travaillant au Champ-de-Mars, à Paris, du côté de l'avenue de Labourdonnaye, sont tombés d'une hauteur de 8 mètres 50. Cet accident a été produit par la rupture des câbles soutenant une pièce de fer destinée à la toiture des galeries des machines. Deux de ces ouvriers ont été blessés grièvement et les trois autres en ont été quittes pour des contusions.

Ils ont été transportés à l'ambulance du Champ-de-Mars.

Des vidangeurs ont retiré d'une fosse de la rue du Vieux-Marché-aux-Chevaux mardi matin, le cadavre d'un enfant nouveau-né.

Une enquête est ouverte.

Une tentative de meurtre a mis en é